



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 mars 2025

2025-03-13

Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Onans

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 38 (*dont suppléés : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 37 (*dont représentés : 7*)

Votants : 45

Le 13 mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 7 mars 2025.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Marc FARINE (Roche-les-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Nathalie FRITSCH (Rognon), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Rodney HEDIN (Abbenans), Philippe JANUEL (Avilley), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Pierre MAHON (Cubrial), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MERCIOL (Marvelise), Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Frédérique PETITJEAN (Branne), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Christophe BOUVIER (Médière), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Pascal FALLOT (Rang), François HERMOSILLA (Faimbe), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), Marcel SALLES (Anteuil), Cyril SIMONIN (Appenans), Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Thierry CHIERICI (Tournans), Albéric CHOPARD (Soye), Georges CONTEJEAN (Geney), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Nathalie PARENT (Sourans), André PARROT (Désandans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), Serge TAILLARD (L'Hôpital saint Lieffroy), Valérie ULMANN (Arcey), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), *pouvoir à Frédérique PETITJEAN* ; Christophe DUPONT (Arcey), *pouvoir à Alain PASTEUR* ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans), *pouvoir à Marc-André DODIVERS* ; Michaël HUGONIOT (Arcey), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT* ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Alain ROTH* ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), *pouvoir à Joëlle PAHIN*.

Absents suppléés : Claude HUEBER (Onans), *représenté par son suppléant Gilles PELAY*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Pierre VERNAY

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2025-03-13

Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Onans

Le Président présente le sujet à l'assemblée.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours ;

Vu le règlement des fonds de concours de la CC2VV voté en conseil communautaire du 30 mai 2024 ;

Vu la demande de la commune d'Onans sollicitant une participation financière de la CC2VV, sous la forme d'un fonds de concours, dans le cadre du projet « rénovation de la Salle des fêtes de la Commune d'Onans » ;

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds ;

Considérant les conditions afférentes au règlement d'intervention des fonds de concours de la CC2VV ;

Considérant qu'une enveloppe de 150 000 € est ouverte au budget primitif 2025 au titre de l'allocation des fonds de concours ;

La CC2VV propose d'intervenir de la façon suivante :

Montant estimatif total des travaux : 871 836 € HT

Montant des travaux éligibles au fonds de concours : 816 136 € HT

Montant total des subventions attendues : 554 000 €

Montant maximum retenu pour le versement du fonds de concours (*respectant la condition n° 3 du règlement d'intervention*) : 65 534 €

Après délibération, le conseil communautaire :

- **Décide le versement d'un fonds de concours à la commune d'Onans dans le cadre de son projet de rénovation de la Salle des fêtes, pour un montant de 65 534 €,**
- **Charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.**

Monsieur Gilles PELAY, conseiller communautaire suppléant, intéressé, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0